Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_01-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 17 avril 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 28 avril 2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RAPPORT N°01-04/2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_01-DE

Conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, les Communes de plus de 1 000 habitants ont l'obligation d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal dans les six mois suivant son installation.

Je vous propose d'adopter donc le règlement intérieur ci-joint.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_01-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**01-04/2026**
Réunion du 28 avril 2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Alain PAUL donne procuration à Hakara TEA
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Romain LAOT a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2131 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son chapitre 1er du titre II du livre I de la deuxième partie de la partie législative ainsi que ses articles L.2121-8, L2122-8, L.2122-17, L.2122-23, L.2143-2, L.2312-1 et D.2121-12,

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant que l'installation du conseil municipal lors de sa séance du 21 mars 2026 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026,

Considérant que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_01-DE

Considérant que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal adopte, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de LANDEDA pour le mandat 2026-2032.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260428-2026_04_28_01-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration à Laurent LE GOFF
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	Muriel Bodenes
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine	Coustance	GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille		CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain	Procuration à Hakara TEA	GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN		